



FLASH INFOS AVESNOISES

JANVIER 2025

Avant toute chose, l'équipe municipale souhaite vous présenter à nouveau ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025. Qu'elle soit pleine de bonheur, d'amour et de projets.

Changement des horaires des collectes des déchets

Vous trouverez joint à ce flash infos le nouveau calendrier de collecte des déchets. Les collectes se déroulent toujours le lundi, à la même fréquence. Seule la collecte concernant les déchets verts se fait désormais le jeudi. Cependant, celles-ci peuvent désormais débuter dès 6 heures du matin. Il est donc important pour chacun de prendre ses dispositions en sortant les poubelles concernées la veille au soir ou tôt le matin, si cela est possible.

Pour plus de praticité, ce calendrier est également accessible de manière interactive sur le site du SIAVED. De plus, un rappel sur le tri vous est présenté en page 4.

Registre des personnes vulnérables

Ci-joint également le formulaire de demande d'inscription sur le registre nominatif des personnes vulnérables. Nous invitons les personnes déjà inscrites à renouveler leur demande afin de mettre à jour nos fichiers. Si vous n'êtes pas représenté par un tiers, vous pouvez remplir ce document en y indiquant directement vos informations personnelles.

Ce registre a pour objectif de permettre aux autorités de contacter les personnes vulnérables en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, notamment face à une situation de risque exceptionnel.

Rappel de l'aide au BAFA

La Municipalité d'Avesnes-le-Sec soutient les habitants souhaitant se former au BAFA en participant à hauteur de 100 € après la session de formation générale. En retour, une fois leur diplôme obtenu, les bénéficiaires s'engagent à travailler pour l'Accueil de Loisirs communal, soit pendant trois semaines en été, soit lors de trois séjours d'une semaine pendant les petites vacances, aux conditions habituelles de rémunération.

Un dossier est disponible à la demande en Mairie.

Pièces à fournir : justificatif de domicile, attestation de fin de session, facture acquittée, RIB, et formulaire d'engagement signé.

Des ateliers numériques avec la CAPH

Les Parcours Déclic de la CAPH vous invitent à participer à trois ateliers numériques à l'Espace Numérique d'Avesnes-le-Sec.

Le premier atelier, dédié à la création d'un jeu vidéo, se tiendra le **29 janvier** de 14h à 16h (voir affiche).

Les deux suivants auront lieu :

- le **15 mars** à 10h pour les adultes : Comprendre et utiliser l'intelligence artificielle,
- le **2 avril** de 10h à 12h pour les enfants à partir de 6 ans : Chasse aux oeufs numérique dans Minetest.

Le nombre de places est limité.

Inscriptions en mairie ou au 03.27.25.65.63.



Retour sur les vœux du 14 Janvier

Un immense merci à tous pour avoir contribué à faire de cet événement un moment chaleureux et convivial ! Vous étiez plus de 300 personnes à y avoir assisté, et votre enthousiasme a rendu cette journée encore plus spéciale.

Merci à M. Aymeric Robin, Président de la CAPH, pour son soutien, à Lionel Marquise Spectacles pour l'ambiance musicale, au service technique pour l'installation parfaite, au Conseil des Jeunes pour leur aide précieuse, et aux partenaires comme La Roulotte de Jules, Les Secrets de Liège, l'Épicerie Meresse et Les Chais de l'Ostrevant.

Bravo également à Joanne Marquise, Bernard Lèpan et Jean Bavay mis à l'honneur lors de cette cérémonie pour leur engagement au sein de la commune. Et surtout, merci à vous, habitants, pour votre présence et votre bonne humeur !



Réhabilitation des bâtiments communaux

Les travaux de réhabilitation des bâtiments sont désormais achevés. Ils ont concerné les toitures de l'école, de l'Espace Numérique de Proximité(ENP) et de la salle annexe, les locaux associatifs situés au stade, la sacristie, les ateliers techniques ainsi que les garages de la cantine. Ces travaux regroupent également la pose de panneaux solaires sur différents bâtiments. Ces rénovations étaient indispensables pour assurer la pérennité de nos infrastructures, garantir leur bon état et offrir un meilleur confort et une sécurité renforcée à nos citoyens.

Ces travaux, dont le montant total s'élève à 1 074 160,80 €, ont bénéficié d'un financement important grâce à des subventions d'un montant de 738 109,20 €, accordées par :

- le Département du Nord (Aide Départementale aux Villages et Bourgs) à hauteur de 299 341€,
- la CAPH (Fonds de Concours) à hauteur de 19 308€ et (Dotation de Ruralité) à hauteur de 200 000€,
- l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 70 028,20€,
- Escofi (Fonds de Concours) à hauteur de 112 682€.

La commune a assuré un autofinancement de 336 050,80 € pour compléter le budget nécessaire.

La commune réalise actuellement des **travaux de rénovations qualitatives et paysagères dans les rues Carpeaux et Moulin Martin**. Ces interventions visent à améliorer la qualité des infrastructures routières, assurer la sécurité des usagers et renforcer l'accessibilité de ces axes. Le montant total des travaux s'élève à 1 004 240,96 €, financés grâce à des subventions importantes octroyées par :

- le SIDEHAV à hauteur de 235 610,48€,
- l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 96 400€,
- le Département du Nord (Aide Départementale aux Villages et Bourgs) à hauteur de 35 013,45€,
- la CAPH (Fonds de Concours) à hauteur de 192 799,66€,
- les Fonds de Compensation pour la TVA à hauteur de 101 453,15€.

La commune contribue également à cet investissement avec un autofinancement de 248 668,38 €.

Nous comprenons que ces travaux puissent occasionner certaines perturbations, mais ils sont essentiels pour préserver nos infrastructures et maintenir la qualité de vie dans notre commune. Nous veillerons à minimiser les désagréments autant que possible et à tenir la communauté informée de l'avancée de ces projets.



Rappel sur le tri des déchets

Suite aux récents contrôles aléatoires du SIAVED, voici le Mémo Tri de ce dernier afin de respecter au mieux les consignes de tri.

MÉMO TRI

SIAVED
Producteur de Ressources

À TRIER
Flacons, bouteilles, pots et bocaux en verre

DÉCHÈTERIE
Appareils ménagers, gravats, encombrants, textiles, piles, produits dangereux

À JETER ? A RECYCLER ?
POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ L'APPLI GUIDE DU TRI

NOUVEAU
À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023
TOUS VOS EMBALLAGES SE TRIENT

À TRIER
VIDES ET EN VRAC

À COMPOSTER
Pelouse, fleurs fanées, branchages, tailles de haies

À JETER

N° Vert 0 800 775 537

www.siaved.fr



Rappel de l'obligation au recensement militaire

Tout Français, garçon ou fille âgé de 16 ans doit se faire recenser à la Mairie de son domicile, dans les 3 mois qui suivent sa date d'anniversaire. Rendez-vous en mairie.

Pièces à fournir : une pièce d'identité, le livret de famille des parents et un justificatif de domicile.

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES
ANCIENS COMBATTANTS